

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.  
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.  
 À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 12 juillet 1845.

La session qui vient de finir par le fait, sinon légalement, aura duré sept mois et quelques jours. En voyant le peu de résultats obtenus des longues discussions qui ont retenti à la tribune, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a de grands vices dans l'application du système représentatif en France; en voyant le petit nombre de lois d'intérêt général votées durant une session de sept mois, on est amené à constater que les travaux ne sont pas en harmonie avec le temps dépensé et que le règlement de la chambre est mauvais. En considérant la session sous le rapport politique, il est facile de se convaincre que la législation, au début de sa carrière, a montré toute la lassitude, toute l'impuissance d'un corps usé; que, tout en suivant la politique du ministère, elle a cependant renversé quelques uns de ses projets les plus importants; que, versatile dans ses idées, elle a d'un jour à l'autre changé d'opinion, rebâti le lendemain ce qu'elle avait détruit la veille, donné et retiré son appui au cabinet, sans qu'il soit possible d'assigner des causes précises à ces brusques changements; qu'elle s'est montrée tour à tour rebelle et complaisante, et par conséquent sans principes, sans fixité. Dès lors il faut reconnaître aussi que les bases sur lesquelles repose un tel pouvoir sont mauvaises et doivent être modifiées d'une manière profonde, si l'on veut que la représentation nationale soit à la hauteur de la mission qu'elle doit remplir.

La politique générale a été assez mal comprise par la chambre, ou plutôt elle l'a effrayée. La chambre n'a pas osé se jeter dans l'examen des grandes questions. Ce n'est pas qu'elle voulait soutenir à tout prix le ministère; c'est qu'en réalité, elle craignait d'aborder la discussion de sujets qu'elle ne connaissait pas et ne voulait pas étudier. Elle a voté une loi de régence sous l'impression de la peur, loi mauvaise, mal digérée, faite avec précipitation, suant la crainte, comme si l'avenir du pays devait dépendre des hasards d'une seule existence. Cette loi, on le reconnaît, pouvait être sans danger renvoyée à la seconde partie de la session. Dans l'intervalle la question eût été étudiée; la portion de la France qui ne vote pas et celle qui jouit du privilège électoral eussent émis leur pensée, le pays tout entier se fût fait une opinion, et la chambre, en rendant une loi, eût pu être l'organe réel de la majorité du pays. Mais la cour et M. Guizot voulaient profiter d'un moment de trouble, et la chambre, au lieu de faire une loi d'un ordre élevé, a rendu un arrêt qui tranchait de petites difficultés de famille.

Dans l'adresse et les fonds secrets, la chambre a donné raison au cabinet, non par sympathie, — le reste de la session l'a prouvé, — mais par crainte d'une crise; c'est l'immobilité qu'elle a voulue, dans sa peur du mouvement. Cette peur est si vraie, elle a été si réellement la cause de sa conduite, que toutes les propositions politiques parties du côté gauche ont été repoussées, quelques unes même sans discussion, bien que cependant une grande portion de la chambre et du parti ministériel penchât pour l'adoption; cette crainte est plus évidente encore dans la question du budget de la guerre. La réduction de l'effectif allait être votée, comme les autres l'avaient été, malgré le cabinet, quand celui-ci répandit le bruit menteur d'une retraite en cas de réduction; la chambre eut peur, non pas de perdre M. Guizot, mais de se jeter dans les complications d'un changement qui allait agiter le pays et suspendre les travaux de la session pendant quelques semaines, sinon la faire dissoudre. Elle recula devant la hardiesse de sa pensée première; le courage d'entrer franchement dans des voies d'économie lui a manqué, elle a laissé M. le maréchal Soult gagner sa dernière victoire en faveur de M. Guizot.

Considérez quelque peu ses travaux : elle a voté quarante-deux projets de loi dont nous avons donné la nomenclature et quarante-huit projets de loi d'intérêt local, de ceux qu'on vote sans

examen. Dans la première partie de ces travaux, il n'y a pas une loi qui réponde aux besoins politiques du pays, quelque grands que ces besoins puissent être; il semble, en vérité, que le cabinet ait redouté que la moindre circonstance vint fournir l'occasion de le renverser, et qu'il ait voulu éviter ce que la majorité de la chambre elle-même ne cherchait pas. La chambre et le cabinet ont senti tous deux leur impuissance et n'ont pas osé descendre sur le terrain politique.

Ce point écarté, les hautes questions d'économie politique ont-elles été abordées avec hardiesse, avec intelligence? La chambre a-t-elle su faire quelque chose de grand? Pas plus en ceci qu'en politique. Elle a voté un crédit supplémentaire de 200,000 fr. pour secours aux hospices et établissements de bienfaisance, mais c'est une loi organique sur la bienfaisance publique qu'il fallait faire; elle n'y a pas songé. Elle a accordé un secours à la Guadeloupe; c'était, avec le secours immédiat, la garantie d'un emprunt considérable qu'il eût fallu donner pour guérir plus sûrement les maux de la colonie. Le pays voulait une loi sur les offices; elle s'est bornée à une loi insignifiante sur les actes notariés. L'initiative dans les projets que nous venons d'énumérer devait être prise par le cabinet, mais à quoi ose-t-il toucher? qu'ose-t-il proposer de grand? Dans le silence du ministère, la chambre n'a pas osé élever la voix; elle s'est traînée sur ses traces.

La loi sur le roulage est sortie de la chambre si imparfaite, si impuissante, portant des dispositions si contraires les unes aux autres, qu'elle ne sera peut-être jamais exécutée. La loi sur l'organisation de la cour royale de Paris a satisfait si peu les désirs et les besoins qu'elle n'a passé qu'à une voix de majorité. La loi des sucres, loi si grave, si importante, refaite par la chambre malgré le ministère, est loin encore de résoudre la question d'une manière complète, et cependant quels intérêts s'attachaient à cette question vitale pour nos colonies comme pour notre agriculture! Ajoutez à ce petit nombre de projets ceux des deux chemins de fer d'Avignon à Marseille et d'Orléans à Tours, et vous avez la session dans ce qu'elle a de plus élevé; tout le reste ne comporte que le budget, les trop nombreux crédits supplémentaires, les échanges d'immeubles, les réglemens d'exercice. En vérité, cette session ne se recommande pas le moins du monde par ce qui a été fait, mais bien par ce qui a été ajourné.

Sans force, sans initiative en politique, la chambre, qui voulait surtout s'occuper des intérêts matériels, a terminé sa longue session sans leur donner de satisfaction véritable. Cette session comptera dans la durée de la législature comme une unité; dans l'histoire du pays, elle ne comptera pour rien.

Les amis du ministère se flattent qu'il va enfin trouver, dans l'intervalle des sessions, le repos auquel il a le droit d'aspirer après une session aussi tourmentée et aussi remplie de mécomptes que celle qui va se terminer. Nous croyons que c'est là une illusion, et qu'il se prépare pour M. Guizot des jours bien plus pénibles que ceux par lesquels il vient de passer.

Il y aura bientôt trois ans que M. Guizot, alors ambassadeur à Londres, écrivait : « Je suis plus préoccupé du dedans que du dehors. » Aujourd'hui M. Guizot pourrait retourner sa phrase et écrire : « Je suis plus préoccupé du dehors que du dedans », car c'est du dehors que viennent pour lui tous les embarras et toutes les difficultés. Jusqu'à présent, il a pu demander des ajournements pour résoudre ces difficultés, en se fondant sur la présence des chambres à Paris et sur les devoirs parlementaires qu'il lui fallait remplir; mais voilà que cette raison n'existe plus, et il faut bien que M. Guizot aborde enfin des questions pour lesquelles on lui demande tous les jours une réponse qu'il ne sait comment donner. Comme on le pense bien, c'est de l'Espagne qu'il s'agit, et c'est de l'Angleterre que viennent tous les embarras sous lesquels M. Gui-

zot commence à craindre de succomber. Toute la politique de l'Angleterre tend à faire de l'Espagne une sorte de colonie anglaise, avec un vaste débouché pour les produits de son commerce et de son industrie, à l'exclusion des produits de toute autre provenance. C'est là une politique qu'un cabinet, si bien disposé qu'il soit pour l'Angleterre, ne saurait laisser prévaloir sans s'exposer au reproche de trahison, et M. Guizot le comprend; de là une lutte pénible entre ses convictions anglomanes et sa responsabilité ministérielle.

Depuis trois semaines, il a reçu notes sur notes, tantôt du cabinet anglais, tantôt de M. Hernandez, représentant du gouvernement espagnol à Paris. Le cabinet anglais se plaint du procédé du gouvernement français vis-à-vis d'un gouvernement allié; il se plaint de ce que le ministère a laissé se préparer en France, lorsqu'il était en son pouvoir de l'empêcher, et lorsque c'était son devoir, une vaste conspiration contre Espartero; il considère cela comme un acte d'intervention, et il en demande compte. M. Hernandez fait entendre à peu près les mêmes plaintes, et il prie M. Guizot de vouloir bien lui dire quel est l'état actuel des relations de la France avec l'Espagne, c'est-à-dire si la France a déclaré la guerre à l'Espagne ou si elle entend lui conserver une neutralité amie.

Nous croyons savoir que l'Angleterre a demandé à notre gouvernement quelles étaient ses intentions au sujet du mariage de la jeune reine d'Espagne, déclarant par avance qu'elle ne consentirait jamais à ce qu'un prince français allât s'asseoir sur le trône espagnol, et s'appuyant ainsi sur sa base la convention passée entre l'hôtel de la rue de Courcelles et les Tuileries, pour l'exécution de laquelle on a fait revenir d'Alger M. le duc d'Aumale. Comme M. Guizot n'a aucun parti pris sur toutes ces questions; comme il a jusqu'à ce jour agi avec une très-grande légèreté dans tout ce qui avait trait aux affaires d'Espagne; comme il s'adresse vainement à tout le monde pour obtenir un bon avis sans que personne puisse lui en donner, il est fort embarrassé pour savoir ce qu'il doit répondre.

Les jours de grâce et de repos ne sont donc pas venus pour lui; ce sont au contraire des jours de malaise et de tribulations qui commencent et qui ne paraissent pas près de finir.

L'opinion des hommes politiques qui portent leurs regards un peu au-delà de l'horizon borné des faits du moment, c'est qu'il se passera, dans l'intervalle des sessions, des faits très-graves. Ils voient la France et l'Angleterre en présence, se disputant une influence prépondérante en Espagne, et comme il ne leur paraît pas que cette influence puisse être partagée, ils pressentent une lutte très-vive, lutte forcée et qui peut amener bien des éventualités.

Si notre gouvernement s'était montré plus loyal vis-à-vis d'Espartero, si, dès le principe de ses relations avec ce représentant de la révolution espagnole, il ne lui avait pas laissé voir qu'il traitait à contre-cœur avec lui, notre situation aurait pu être aujourd'hui bien différente; mais on a commis fautes sur fautes, on a, par une incroyable série de maladresses, jeté le désordre dans nos relations diplomatiques avec l'Espagne, et l'on porte la peine de ce que l'on a fait.

L'embarras de M. Guizot est tel, qu'on assure qu'il ne tardera pas à faire des propositions à M. Thiers, qu'il considère comme ayant plus de ressources que lui, et auquel il abandonnerait volontiers le soin de débrouiller les complications que son incapacité a amoncelées et qui menacent de nous replacer dans une position à peu près aussi fâcheuse que celle où nous nous sommes trouvés à la suite du traité du 15 juillet. M. Guizot abandonnerait le portefeuille des affaires étrangères à M. Thiers, prendrait celui de l'intérieur, et ferait passer M. Duchâtel aux finances, en remplacement de M. Lacave-Laplagne qu'on caserait dans un autre département. Nous croyons que des ouvertures ont été faites dans ce sens au roi qui ne les a pas repoussées; on ne

## FEUILLETON DU CENSEUR.

### CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Tout Israël est en émoi. Depuis huit jours M<sup>lle</sup> Rachel est arrivée dans nos murs, traînée, comme une simple mortelle, par de modestes chevaux et non par des Marseillais, comme on eût pu s'y attendre d'après les fantastiques ovations faites à l'illustre tragédienne dans l'antique Phocée, sous la direction de M. Méry, un des plus spirituels mystificateurs de ce temps. M<sup>lle</sup> Rachel est dans nos murs, et déjà tous les cerveaux sont en ébullition, les cœurs battent d'attente, les enthousiasmes grandissent. L'académie médite une seconde couronne qui ne soit point trouvée aussi légère que la première, et Hermione ne se rend plus du théâtre à son hôtel sans le secours d'un bras municipal.

Il est peu de noms dans notre époque autour desquels se soit fait autant de bruit. Quel est donc ce jeune talent qui traite de puissance à puissance avec la reine d'Angleterre, auquel l'empereur de Russie donnerait une province ornée de serfs pour deux mois de séjour à sa cour, que la diplomatie européenne a pris sous sa haute protection, et que saluent avec transport les populations qu'il daigne honorer de sa présence? C'est tout simplement une jeune fille de vingt-trois ans qui a eu le bonheur de ressusciter tout à coup sous son souffle puissant la vieille tragédie couchée au cercueil depuis la mort de Talma. Au milieu des vociférations et des saturnales du drame moderne, elle est arrivée avec une diction simple et naturelle, avec des gestes nobles et vrais, avec des poses d'une grâce charmante, empruntées à la statuaire; elle a récité, avec une mesure perdue le sens intime depuis long-temps; elle s'est mise à écouter d'une façon admirable toutes les passions qui bruissaient autour d'elle dans le drame; enfin elle a consenti à être humainement vraie, alors que tout autour d'elle on hurlait, on gesticulait, on grimait outre mesure d'une façon presque épileptique.

Et le public de prendre tout d'abord au sérieux tant de jeunesse, tant de naïveté, tant de naturel, tant de grâce, tant de précieuses facultés qui le ramenaient vers un idéal qu'il réclamait sans trop s'en bien rendre compte peut-être. C'est là, certes, un des grands bonheurs de M<sup>lle</sup> Rachel d'être venue en temps opportun; elle a fait taire un instant les vociférations excentriques du drame moderne, et elle lui aura rendu le service de le forcer à se jeter dans une voie plus poétique et plus digne. A cette cir-

constance fortuite le drame moderne devra peut-être de s'être retrempé à des sources plus élevées et plus humaines. Cette repartition passagère de la tragédie ne sera pas sans résultat pour l'avenir du drame, et c'est à M<sup>lle</sup> Rachel que nous le devons. Elle aura mieux éclairé la jeune génération sur le véritable sens de la tragédie classique, et l'aura mise à même de porter un jugement plus sain sur le débat qui s'est long-temps agité entre les classiques et les romantiques. Encore deux ou trois ans d'excursions dans l'ancien répertoire, et il sera temps alors que M<sup>lle</sup> Rachel s'aborde des créations nouvelles et fasse progresser l'art. Il est temps enfin que nous sortions une fois pour toutes de l'antiquité grecque et romaine, du moins en ce qui regarde le théâtre, car, malgré le succès réactionnaire de *Lucrèce*, nous ne croyons plus possible la tragédie classique; ce n'est plus Racine ni Corneille qu'on écoute, mais bien M<sup>lle</sup> Rachel. Pour les masses, ce n'est plus une question d'œuvre, mais une question de personne, pour ainsi dire.

C'est sans doute arriver par un chemin un peu long à l'appréciation du talent de M<sup>lle</sup> Rachel; mais il nous semble qu'ainsi on peut expliquer en partie ces bruits inaccoutumés et exagérés qui se font autour de son nom. Il y a dans ces enthousiasmes frénétiques, dans ces applaudissements à tout propos, un peu de parti pris, quelque chose qui ressemble trop à de la réaction pour ne pas renfermer en soi quelques éléments anormaux. D'ici à deux ou trois ans, nous pourrions juger si nous sommes réellement dans le vrai en plaçant de prime-abord sur un piédestal aussi élevé un talent remarquable sans doute, mais auquel la tête peut tourner alors que vous en faites un dieu avant même qu'il ait, par d'importantes créations, mérité son immortalité; car nous ne pensons pas que les rôles joués jusqu'à présent par M<sup>lle</sup> Rachel puissent s'appeler vraiment des créations dans le sens qu'on donne à ce mot en fait d'art dramatique. Ce ne sont encore après tout que des rôles appris et rendus avec une grande intelligence, rôles joués déjà par les plus grands artistes, rôles notés, expliqués, commentés sous toutes les formes, dont toutes les traditions sont encore fraîches et vivantes dans les esprits, rôles enfin que M<sup>lle</sup> Rachel a reproduits, et est vrai, avec un incontestable talent plutôt qu'elle ne les a éclairés d'une lumière nouvelle.

On se demande si depuis deux ans M<sup>lle</sup> Rachel est vraiment en progrès. Pour nous, nous n'oserions l'affirmer, car il nous a semblé que le métier vient déjà parfois en aide à la jeune tragédienne, et que par moments il lui tient par trop lieu de cette expansion, de ce naturel exquis que nous avons été les premiers à louer et à applaudir lors de son premier passage ici.

Dans Camille des *Horaces*, nous l'avons retrouvée avec ses poses déli-

cieuses, avec son regard profond, son ironie acérée non jusqu'à la furie, avec sa diction si pure, illuminant son rôle d'éclairs qui ressemblaient presque à du génie, tant ils pénétraient profondément l'âme des spectateurs. Aussi, comme par le passé, son triomphe a-t-il été unanime, incontesté et incontestable.

Mais nous l'avons vainement cherchée dans Hermione telle que nous l'avions admirée autrefois. M<sup>lle</sup> Rachel n'a-t-elle pas eu par instants recours à des cris trop forcés, de quelque sécheresse et d'un timbre plus guttural que distingué? N'a-t-elle pas parfois effacé l'Hermione aimante et passionnée pour ne laisser voir que l'Hermione furieuse et mégère? Cette noble fille des Atrides doit, à force de tendresse et d'amour, se faire pardonner en quelque sorte l'assassinat de Pyrrhus, et laisser dans l'âme du spectateur quelque pitié pour son triste sort, qui la fasse plaindre plutôt qu'abhorrer. Racine a conçu ce rôle ainsi, en lui prêtant dans vingt passages des paroles de la plus exquise tendresse; et puis M<sup>lle</sup> Rachel s'est-elle toujours bien maintenue, soit dans ses fureurs, soit dans ses imprécations, à cette hauteur idéale qui est le propre de la tragédie telle que l'ont conçue les Corneille et les Racine? Hermione, après tout, est une princesse de sang royal, et c'est bien le moins qu'on lui conserve quelque distinction même dans ses plus grands emportements. Pourquoi encore ces hémistiches commencés sans raison sur un diapason des plus élevés et ces fins de vers débitées tout-à-coup d'un ton sourd et qu'on saisit à peine? On a beaucoup reproché à l'ancienne école dramatique ces oppositions plus à effet que naturelles; pourquoi ne pas les laisser à qui de droit?

Pour nous, nous l'avouerons franchement, nous espérons trouver plus d'occasions d'applaudir l'illustre tragédienne dans ce terrible rôle d'Hermione qui passait naguère pour un de ses triomphes; et vraiment le public a été assez de notre avis, car il est resté plus froid qu'on n'eût pu s'y attendre durant toute cette représentation. C'est à peine si au baisser du rideau il s'est trouvé vingt voix pour redemander M<sup>lle</sup> Rachel. Nous lions également dans les journaux de Marseille la confirmation de ce que nous avançons relativement à ce même rôle d'Hermione qu'elle a laissé quelque peu se déformer entre ses mains, nous ne savons trop pourquoi. Cela ne viendrait-il pas un peu du besoin de frapper fort à tout prix? En cela les voyages de M<sup>lle</sup> Rachel en province seraient assez préjudiciables à son avenir dramatique.

Espérons que dans les rôles nouveaux qu'elle doit jouer ici, *Polyeucte*, *Marie Stuart*, *Ariane* et *Phèdre*, elle retrouvera les grands succès qu'elle a mérités dans les *Horaces*, et qu'elle s'y montrera plus préoccu-

prendra du reste un parti définitif à cet égard que lorsqu'il s'agira de pourvoir au remplacement de MM. Roussin, Teste, Cunin-Gridaine et autres membres du cabinet dont l'étoile a singulièrement pâli devant la chambre, et qu'on sent le besoin de remplacer.

## Paris, le 10 juillet 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. le ministre de la marine fait annoncer ce matin par le *Moniteur* qu'il ne recevra pas demain mardi. Il paraît que M. l'amiral Roussin ne se considère plus comme ministre.

Dans sa séance de vendredi dernier, le conseil municipal de Paris s'est occupé de l'examen du budget du Mont-de-Piété. A cette occasion, le conseil, sur les conclusions conformes de la commission nommée dans son sein, a demandé que le régime intérieur de l'administration du Mont-de-Piété fût soumis à une enquête, et a invité M. le préfet à y faire procéder le plus tôt possible. Diverses circonstances ont paru motiver cette mesure, notamment celles relatives à un vol important dont le Mont-de-Piété est victime. Un des employés de cette administration est en fuite.

Le *Moniteur* annonce aujourd'hui que M. le duc d'Aumale vient d'être élevé du grade de maréchal-de-camp à celui de lieutenant-général. Nous avons annoncé que cette nomination aurait lieu aussitôt qu'on a parlé à Paris de la prise de la smalah d'Abdel-Kader, fait d'armes dont on eût fait cent fois moins de bruit si le mérite eût dû en être reporté à l'un de nos braves généraux qui, depuis dix ans, supportent avec tant de courage toutes les fatigues et tous les dangers de la guerre africaine.

M. le lieutenant-général d'Aumale est âgé de vingt-deux ans.

Avant de partir pour sa terre de Saint-Amand, d'où peut-être il ne reviendra plus ministre, s'il faut en croire tout ce qui se dit autour de lui, M. le maréchal Soult a opéré diverses promotions, comme s'il quittait son portefeuille. Le *Moniteur de l'Armée* annonce que M. Naudet, colonel d'état-major, aide-de-camp et chef du cabinet du maréchal Soult, est nommé maréchal-de-camp, et que M. Lebarbier de Tinan, lieutenant-colonel, aide-de-camp du ministre de la guerre, et M. Bourjade, lieutenant-colonel, chef du cabinet de M. Durocheret, directeur du personnel, sont nommés colonels.

Les cours et tribunaux vaqueront jeudi prochain à l'occasion de l'anniversaire de la mort de M. le duc d'Orléans. Ce jour-là la Bourse sera également fermée.

Depuis trois jours, les malles-postes et les diligences ont emporté loin de Paris un très-grand nombre de députés. Il n'y a certainement pas à Paris plus de cent trente à cent cinquante membres de la chambre élective. La chambre des pairs mettrait le gouvernement dans un bien grand embarras si elle introduisait le moindre amendement dans le budget. On dit que plusieurs de ses membres sont de cet avis, mais qu'ils ne forment pas la majorité, et que le ministère est parfaitement tranquille sur les conséquences d'une sorte de rébellion que pourraient tenter M. de Boissy et quelques autres des mutins de la pairie.

Avant-hier, tandis que la chambre des députés tenait une séance de pure forme et qu'une soixantaine de ses membres écoutaient des rapports de pétitions à peu près sans intérêt, la chambre des pairs a semblé vouloir se souvenir qu'elle était aussi un des trois pouvoirs de l'état, et que son rôle ne devait pas toujours se borner à un rôle de simple enregistrement. Il s'agissait d'une demande de crédits extraordinaires pour M. le ministre des finances sur les exercices 1842 et 1843. Sur ces crédits, la commission avait retranché une somme de 10,000 fr. destinée au service de la comptabilité générale centrale. Ce retranchement était nécessaire, puisqu'il avait pour objet de rectifier une erreur matérielle reconnue par la chambre des députés et par le gouvernement lui-même; mais il avait l'inconvénient de nécessiter un second vote de la chambre élective qui n'est plus en mesure de le donner. Telle est la raison qu'a présentée, pour combattre le retranchement proposé, M. le ministre de l'intérieur, qui prenait d'ailleurs, au nom du ministre des finances, l'engagement formel de ne pas user du crédit en question. Ces conditions n'ont pas arrêté la chambre des pairs, qui, à une forte majorité, a adopté l'amendement de sa commission.

L'affaire dont il s'agissait n'est pas assez importante pour que le vote de la chambre des pairs puisse embarrasser le cabinet; il en sera quitte pour passer outre et agir comme si une loi n'avait pas été présentée aux chambres, sauf à venir leur apporter plus tard une nouvelle loi de crédits supplémentaires sur laquelle on votera sans doute cette fois sans aucune observation. Mais le vote de la chambre des pairs n'en a pas moins sa signification; il montre que cette chambre se fatigue enfin de l'état d'abaissement dans lequel on la laisse, et qu'elle voudrait bien reprendre dans le gouvernement une position plus conforme à celle que la cons-

pée de l'art et de la vérité que de certains applaudissements plus bruyants que précieux, et que malheureusement on obtient trop facilement aujourd'hui, souvent par les moyens les plus vulgaires.

Les seuls artistes qui secondent M<sup>lle</sup> Rachel avec quelques heureux efforts, c'est M. Dégrully et M<sup>lle</sup> Martelleur. Que dire des autres artistes, sinon qu'ils sont complètement étrangers aux grands rôles tragiques qu'ils n'ont peut-être jamais joués et qu'ils ne rejoignent de long-temps sans doute? C'est pour eux un véritable métier de comparses traînant en triomphe le char de M<sup>lle</sup> Rachel. Aussi est-ce un spectacle assez triste que des tragédies rendues en partie au milieu de rires, de conversations, d'impatiences et de quolibets de toutes sortes, œuvres d'art horriblement mutilées, belles statues auxquelles il manque ou des bras ou des jambes.

La représentation d'*Andromaque* avait attiré beaucoup plus de monde que les *Horaces*. Ce soir M<sup>lle</sup> Rachel joue *Bajazet*; vendredi elle se montrera dans *Polyeucte*.

On se plaint généralement de ce que M. le directeur ait été forcé de doubler le prix des places. Où allons-nous en effet avec les exigences presque fabuleuses et toujours croissantes de tous les artistes de quelque talent qui parcourent aujourd'hui les deux mondes? L'art se fait chaque jour de plus en plus veau d'or, et les populations de l'adorer en raison de son poids. La gloire de remuer profondément la foule et d'exciter de nobles enthousiasmes par la parole ou par la musique est comptée pour rien par les artistes, si l'on ne jette chaque soir à leurs pieds quelques misérables piles de mille francs. Le chiffre de la recette est la mesure réelle du talent.

Talma et Nourrit, auxquels on ne donnait que 1,000 fr. par représentation, étaient, à ce compte, bien inférieurs en mérite aux artistes d'à présent, qui ne se produisent plus à moins de deux, trois ou quatre mille francs par séance. Il est vrai que Nourrit et Talma pensaient qu'on pouvait bien faire à la gloire quelques sacrifices d'argent; c'étaient tout simplement de grands esprits et de nobles cœurs. De nos jours on compte davantage avec la gloire; et la plupart de nos célébrités artistiques, quand elles paraissent devant le public, ont toutes plus ou moins un œil, sinon deux, sur la recette. Il est vrai que les voyages et affaires d'intérêt occupent assez les artistes nomades pour ne leur laisser que peu de temps pour la culture de leur art; mais l'important est que la France ait avant tout beaucoup de millionnaires, dût-elle après cela n'avoir plus d'artistes. Z.

titution lui donne. Pour en arriver là, il faudrait quelques résolutions un peu plus audacieuses que celles qu'elle a prises hier; mais, avant de prendre ces résolutions, il faudra sans doute qu'elle ait encore essayé quelques affronts comme ceux dont on a été si prodigue envers elle dans ces dernières années.

On dit que dans la soirée, en apprenant le vote de la chambre des pairs, plusieurs ministres qui ne devaient pas attendre la clôture officielle de la session pour quitter Paris ont décidé qu'ils ne se mettraient pas en route avant d'avoir eux-mêmes porté aux chambres l'ordonnance de clôture. Ils ont craint sans doute que l'annonce de leur départ ne blessât la pairie et qu'il n'en résultât pour eux quelque échec plus grave que celui d'avant-hier, qui semble un avis de gens poussés à bout, mais qui ne veulent pas encore faire un trop grand éclat.

On parle d'une grande fête qui serait donnée à l'Hôtel-de-Ville pour le prince et la princesse de Joinville, ainsi que pour la princesse Clémentine de Cobourg-Kohary.

Les actionnaires du chemin de fer de Paris à Rouen se sont réunis samedi dernier, dans les salons de M. Herz, sous la présidence de M. Laffitte. Le nombre des actions représentées par les personnes présentes ayant été insuffisant pour que, aux termes des statuts de la société, les délibérations de l'assemblée fussent valables, une nouvelle réunion a été fixée au mardi 8 août prochain. M. Laffitte a seulement fait observer que le rapport des administrateurs du chemin serait adressé, sous peu de jours, à tous les actionnaires, présents, et que l'intention du conseil d'administration était de proposer une répartition de 20 f. 50 c. par action, tant pour les intérêts à 4 0/0 jusqu'au 8 mai dernier que pour le dividende provenant de l'exploitation du 9 mai au 30 juin. « Nous avons la satisfaction, a ajouté M. Laffitte, de vous annoncer que l'état des recettes de la compagnie nous permet de proposer ce chiffre de 20 f. 50 c. qui déjà assure aux actionnaires plus de 4 0/0 de leurs capitaux. »

### Bulletin de la Bourse de Paris du 10 juillet 1843.

La rente a ouvert aujourd'hui à 80 35, mais le premier cours du parquet n'a été coté qu'à 80 30.

La rente a remonté aussitôt après l'ouverture, et jusqu'à trois heures elle s'est maintenue très-ferme entre 80 55 et 80 40.

A l'approche de la clôture, elle a un peu fléchi, et, après être retombée à 80 30, elle a fermé au parquet à 80 35.

Dans la coulisse, elle est restée demandée à ce même prix.

Aucun bruit, aucune nouvelle n'a circulé. On dirait qu'il ne se passe rien en Espagne.

Les fonds anglais sont arrivés en baisse de 3/8 0/0 sur ceux d'hier.

Cinq pour cent. . . . .	121 70	Trois pour cent belge. . . . .	» »
Quatre et demi pour cent. . . . .	» »	Banque belge. . . . .	762 50
Quatre pour cent. . . . .	» 25	Caisse Lafitte. . . . .	5037 50
Trois pour cent. . . . .	80 20	— — — — —	1085 »
Actions de la Banque. . . . .	3290 »		
Obligations de Paris. . . . .	1310 »		
Rentes de Naples. . . . .	106 35		
Etats Romains. . . . .	104 1/2		
Dette active d'Espagne. . . . .	26 1/2		
Cinq pour cent belge. . . . .	103 0/0		

### Chambre des Députés.

Fin de la séance du 8 juillet.

M. DE SAINT-PIERRE, autre rapporteur : La commission administrative de l'hospice civil d'Elbeuf appelle l'attention de la chambre sur la nécessité d'affranchir des droits d'enregistrement les legs et dons institués en faveur des hospices et des établissements de charité.

La commission, quoique à regret, propose l'ordre du jour. — Adopté. M. de Saint-Ballon, à Epinal, demande que l'immovibilité soit accordée aux desservants. — Ordre du jour.

MM. Regnault et David (des Deux-Sèvres) rendent compte de pétitions qui ne donnent lieu à aucune discussion.

M. SCHNEIDER (d'Autun), autre rapporteur : Des habitants du département de la Gironde demandent l'exécution du canal des Grandes-Landes. — Renvoi au ministre des travaux publics.

La séance est levée à quatre heures et demie. La chambre se sépare sans ajournement fixe. MM. les députés seront prévenus à domicile du jour de la prochaine réunion.

### Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 8 juillet.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour l'accroissement de l'effectif de l'armée de l'Algérie.

M. CH. DUPIN présente des considérations générales sur l'état de l'Algérie. Des travaux importants, dit-il, y ont déjà été exécutés; de plus considérables y restent à faire. Il est de la plus grande nécessité d'y creuser des ports. Le littoral est d'une étendue considérable; en creusant des ports on pourra créer un commerce de cabotage qui deviendra profitable à tous. Alger déjà, sous le point de vue commercial, est le quatrième port de la Méditerranée; il faut aider à son activité par des travaux utiles. Notre marine y gagnera beaucoup, car, c'est un fait déplorable, tandis que plusieurs milliers de matelots naviguent dans ces parages, des Espagnols, des Italiens, des Anglais, des Maltais, on y voit très-peu de matelots français.

L'honorable membre termine en insistant sur la nécessité de terminer promptement le port d'Alger, ainsi que les voies de communication aboutissant aux capitales des provinces, et de donner une plus grande extension au système de colonisation si heureusement pratiqué par M. le colonel Marengo.

M. SOULT, ministre de la guerre : Les observations de l'honorable membre seront prises en très-grande considération par le gouvernement.

Après l'adoption des divers articles, la chambre vote le projet au scrutin et à la majorité de 95 boules blanches contre 3 noires.

Est ensuite adopté sans discussion, et à la majorité de 87 voix contre 7, le projet de loi relatif à la construction et à l'achèvement de divers édifices publics.

La chambre se forme en comité secret pour entendre le rapport de sa commission de comptabilité.

La séance publique est levée à cinq heures et quart.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

### PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 10 juillet.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté. La chambre, composée d'une quarantaine de pairs, entend l'éloge funèbre de M. Tarbé de Vauxclairs, mort l'an dernier, que prononce M. le marquis de Barthélemy.

La chambre ordonne l'impression du discours.

M. VILLEMAIN présente, au nom de M. le ministre des finances, 1<sup>o</sup> le projet de budget pour l'exercice 1844 (recettes); 2<sup>o</sup> un projet de loi relatif à un échange d'immeubles entre l'état et la ville de Lyon.

M. FEUTRIER dépose sur le bureau une pétition de la compagnie des bateaux à vapeur du Rhône relativement au projet de loi du chemin de fer d'Avignon à Marseille.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner ce dernier projet, ainsi que celui qui est relatif au chemin de fer d'Orléans à Tours, et pour nommer les deux commissions de ces deux projets de loi.

A quatre heures, une quinzaine de pairs seulement sont revenus dans la salle. La séance est encore suspendue.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le ministère n'a pas reçu, c'est-à-dire n'a pas publié de nouvelles d'Espagne reçues par voie télégraphique. Nous en sommes donc réduits aux journaux. Saragosse et Madrid tiennent bon pour le régent. La milice nationale de Saragosse a été passée en revue par ses chefs, qui ont adressé une allocution espartériste aux villes d'Espagne. Le *Journal des Débats* fait remarquer avec satisfaction que ces protestations de dévouement restent confinées dans ces deux villes de Madrid et de Saragosse, lorsqu'il faudrait agir au dehors. Les habitants de Saint-Sébastien restent fidèles au régent.

M. Quinto, député de Saragosse, est arrivé le 28 juin à Geri pour s'entendre avec son collègue, M. Madoz, qui préside la junte. M. Quinto et les officiers qui l'accompagnent se proposaient de passer dans le Haut-Aragon, et de commencer le soulèvement par les vallées de Vénasque et de Gistaïn.

Un complot espartériste vient d'être déjoué à Girone. Il était ourdi par le fils de Zurbaro qui, réfugié d'abord à Perpignan, est rentré secrètement à Girone pour soulever contre la junte l'escadron dont il était commandant et un bataillon d'infanterie. On devait chasser les milices de la ville après les avoir désarmées. Cinquante des conspirateurs ont été arrêtés. A Vich, une autre conspiration a été découverte; elle était tramée par un commandant et un adjudant qui ont été arrêtés et enfermés dans la citadelle de Barcelonne.

Un journal légitimiste publie de curieux détails sur les mouvements des christinos et sur l'aide que leur donne la police française en les laissant partir et franchir les Pyrénées. Nous trouvons dans ces renseignements que c'est l'armurier D..., de la rue de Richelieu, qui a vendu à don Ramon Maria Narvaez, peu de jours avant son départ de Paris, les belles et riches armes qui vont lui servir pour faire rendre la régence à Marie-Christine.

Le général don Manuel de la Concha a dit cet hiver, durant son séjour à Florence : « L'année ne se passera point sans que je rentre en Espagne à pied, à cheval ou en voiture. »

Le colonel Cordova, frère de celui qui a commandé l'armée de l'ex-régente dans les provinces du Nord, disait à qui voulait l'entendre, la veille de son départ, qu'il partait le lendemain pour Perpignan. Le colonel Cordova avait donc un passeport? Mme O'Donnell disait dernièrement, dans un cercle, à quelques amis de M. Léopold O'Donnell qui paraissaient étonnés de ne pas le voir avec elle : « Mon mari est allé passer quelques jours à la campagne; à son retour il ira vous voir. »

Marie-Christine a récemment envoyé à Bilbao pour 100,000 f. de lettres de change. Cette fois l'ex-régente comprend que l'argent est le nerf de l'intrigue.

Le Guipuzcoa tout entier est maintenant séparé du gouvernement de Madrid. La ville et la citadelle de Saint-Sébastien ont fait leur *pronunciamiento* dans la nuit du 6 au 7. Ces jours derniers, Fontarabie et Irun se sont également prononcés; la petite garnison qui occupe la tête de pont retranchée a suivi cet exemple, d'après les ordres arrivés de Saint-Sébastien.

Tudela et Santona ont aussi effectué leur *pronunciamiento*.

A la date du 10 juillet, aucune dépêche télégraphique n'avait été publiée par le gouvernement. On ne confirme pas, jusqu'à présent, la reddition du fort Montjuich, annoncée par une correspondance de Perpignan. Le général christino Concha a été nommé par le gouvernement provisoire commandant en chef des armées de Grenade et de Séville. Teruel, à l'extrémité de l'Aragon, sur la route de Valence, est bloqué par le brigadier espartériste Enna, qui attendait de la grosse artillerie de Saragosse. Narvaez est parti de Valence le 30 juin pour dégager cette place. A la date du 30 juillet, Zurbaro continuait à faire sa retraite sur Lerida, retraite qui devra se prolonger jusqu'à Fraga.

La *Gazette de Madrid* se plaint en termes, amers mais vrais, de l'intervention dissimulée du gouvernement français et de la conduite peu loyale qu'il a tenue envers l'Espagne depuis l'expulsion de l'ex-régente :

Depuis les événements de septembre 1840, la politique du cabinet français a été sinon franche, du moins habile. Sans dédaigner ostensiblement nos relations, elle a tâché de conduire les événements comme il lui convenait. Depuis lors, elle a suscité à notre gouvernement toutes les difficultés et tous les embarras que peuvent suggérer l'astuce, la malignité et le désir de créer une situation nouvelle qu'elle pût dominer exclusivement. Tous les éléments les plus opposés ont été combinés pour coopérer à un même but. On a tenté de miner les bases qui constituaient la force morale et matérielle de notre gouvernement, tantôt en calomniant le chef de l'état, tantôt en introduisant la démoralisation dans l'armée, la discussion parmi ceux qui avaient combattu sous les mêmes drapeaux...

..... Ainsi se sont précipités des événements qui, bien que nous reconnaissions qu'ils ont été habilement combinés, n'étaient cependant point arrivés à leur parfaite maturité. La main qui les dirige est connue, comme celle qui a fourni les moyens et qui espère en retirer les fruits. »

Il y a dans ces plaintes un fond de vérité qui n'échappera à personne. Espartero était obligé de s'appuyer sur la France ou sur l'Angleterre. Un intérêt de famille ayant été substitué dans la politique du gouvernement français à un intérêt national, les plus sottes querelles lui ont été faites, et la tribune française a retenti d'injures contre Espartero qui a été contraint de s'appuyer sur l'Angleterre.

Il s'est établi cette confusion qu'on a largement exploitée : Espartero disait que la France lui échappait et la Grande-Bretagne lui offrait la main, il était forcé de tendre la sienne aux Anglais; et le gouvernement français répondait qu'Espartero faisant alliance avec les Anglais, la cause de la France exigeait que le cabinet des Tuileries se montrât hostile, au moins par inertie, par bouderie si l'on veut, à Espartero. Aujourd'hui le premier but est près d'être atteint : Espartero, qui a manqué d'habileté et qui n'a rien fait pour se ménager la sympathie du peuple français à défaut du gouvernement, est presque tombé, et Christine est sur le point de rentrer à Madrid; mais l'Espagne n'aura pas encore de direction d'ici à long-temps, et la France n'aura rien gagné à la réussite de cette intrigue de famille.

Le correspondant parisien du journal anglais *le Standard* lui a transmis les nouvelles suivantes que nous reproduisons sous toutes réserves :

« L'inactivité d'Espartero tient uniquement à des souffrances aiguës produites par la recrudescence d'une maladie à laquelle il est sujet. »

« Le ministère Lopez, en réunissant les cortès, proclamera la majorité de la reine, dont le mariage avec le fils de l'infant don François de Paule est décidé et aura lieu avec le consentement de toutes les parties. »

« Ces rapports, s'ils sont exacts, ajoute *le Standard*, font tomber toutes les vaines rumeurs accréditées par une partie de la presse française, et dont nous avons nous-mêmes parlé, au sujet d'un projet d'intervention de Louis-Philippe dans les affaires d'Espagne et de la détermination de son gouvernement de faire épouser la reine par le duc d'Aumale. »

## AFRIQUE FRANÇAISE.

Au camp de l'Oued-Telata, le 17 juin 1843.

La colonne commandée par M. le lieutenant-général gouverneur avait quitté le camp du khamis des Beni-Ouargh le 14 de ce mois, à onze heures du soir, dans le but d'obtenir la soumission complète de la puissante tribu des Beni-Ouargh, divisée, ainsi que je vous l'ai annoncé, en deux partis qui n'avaient encore pu s'entendre pour effectuer leur soumission à la France.

Le 15 au matin, nous avons rencontré une émigration à une lieue en avant de Messenez, sur la route de Mequinez, et un engagement sérieux a eu lieu avec les troupes qui protégeaient l'émigration et les Kabyles de ces montagnes. Ces derniers surtout se sont battus avec une grande bravoure et ont un instant intimidé le goum. L'infanterie, qui pendant ce temps tournait la position de l'ennemi, a surpris un groupe de fuyards dans un tournant à environ 70 hommes, pris une quarantaine de femmes et d'enfants, a tué environ 70 hommes, pris une quarantaine de femmes et d'enfants et 3 ou 400 têtes de bétail. Les gens qui émigraient appartenaient aux Flittas qui se réfugient dans ces montagnes lors de la dernière exécution du général de Lamoricière sur le territoire de leur tribu; mais comme ils avaient beaucoup d'avance sur nos troupes, ils ont eu le temps de prendre la fuite, et nous n'avons pu les atteindre.

Notre goum a eu plusieurs hommes tués dans cette affaire. Nous avons eu pour notre part un certain nombre de blessés; l'un d'eux, sergent des zouaves, a succombé dans la journée à ses blessures.

La colonne a séjourné le 16 à Hamachine, où plusieurs chefs de diverses fractions des Beni-Ouargh sont venus implorer la clémence de M. le lieutenant-général gouverneur. Enfin, aujourd'hui 17, on peut considérer comme complètes les soumissions de cette tribu importante.

Nous allons probablement séjourner quelque temps ici, pendant que l'on envoie les bêtes de somme chercher des vivres au camp d'Ammi-Moussa, et que l'on évacue sur ce point nos malades, qui sont du reste en petit nombre, malgré les rudes fatigues d'une guerre comme celle que nous faisons dans cette saison.

Du bivouac de Souk-el-Had-des-Kalouya, sur l'Oued-Riou, le 25 juin. Nous avons séjourné trois jours seulement à l'Oued-Telata, et la colonne a quitté ce bivouac dès le 20. Après avoir remonté la rivière par des chemins très-pénibles, nous sommes venus assiéger le camp sur l'Oued-Tfeza, affluent de l'Oued-Riou, chez les Kereik. Nous avons opéré ce jour-là un fort belle razzia dont l'honneur revient à la cavalerie et au 2<sup>e</sup> léger. 4 à 5,000 têtes de bétail sont tombées en notre pouvoir. Une immense population, dont le lieutenant-général de Lamoricière avait déjà pris une partie, fuyait devant nous; elle émigrerait dans la direction où doivent opérer les colonnes de Medeah, au pouvoir desquelles cette population pourrait bien tomber.

Le 22, nous avons campé sur le haut Riou, et, le 23, M. le gouverneur-général, avec le bataillon de zouaves et tout l'état-major, est allé à la rencontre du lieutenant-général de Lamoricière, à quatre lieues en avant du camp. Cet officier-général était campé, avec la colonne sous ses ordres, chez les Tighrin, à 5 ou 6 lieues de nous.

Hier, nous sommes arrivés à Souk-el-Had, et nous y passons la journée d'aujourd'hui. On dit que le gouverneur-général va nous quitter dans quelques jours pour retourner à Alger, et que la colonne restera aux ordres de M. le colonel d'état-major Péliassier, chef de l'état-major-général.

— Des nouvelles postérieures font connaître que la colonne de M. le lieutenant-général gouverneur était le 17 juin à Mohamed-Gueuelleb-el-Oued, à trois lieues d'Ammi-Moussa, et que le gouverneur ne se disposait pas encore à abandonner le commandement de l'expédition. Il avait envoyé son convoi prendre pour dix jours de vivres dans ce dernier camp.

Les troupes allaient de nouveau remonter l'Oued-Riou pour entrer dans l'Ouarensis; elles descendront ensuite vers Orléans-Ville, où le gouverneur les quittera probablement.

ALGER, le 5 juillet. — Le khalifa de la Mina, qui avait rallié à la tête de son goum la colonne aux ordres de M. le gouverneur-général, est rentré ces jours derniers à Mostaganem.

MM. les inspecteurs médicaux Begin et Jourdain, de retour de leur tournée dans l'est, se sont embarqués hier pour l'ouest sur le bateau à vapeur de la correspondance.

Des lettres de Cherchell, en date du 3 juillet, annoncent que M. le colonel Ladmiraux, commandant supérieur de cette place, s'est rendu avec les troupes disponibles à la zaoua de Berkani pour y faire la récolte des céréales. Vous savez que les biens de ce chef ont été séquestrés et font partie du domaine.

— Le *Toulonnais* du 9 juillet reproduit une lettre de Mascara en date du 27 juin, laquelle nous apprend l'avantage signalé que M. le colonel Géry, commandant supérieur de Mascara, a remporté sur l'émir. Le 22, à six heures du matin, Abd-el Kader, encore couché, a été surpris dans son camp, d'où personne ne se serait échappé si les Arabes alliés n'eussent jeté l'alarme en poussant leur épouvantable cri de guerre. L'émir, réveillé en sursaut, a pris sa lunette et a reconnu les Assassens qui ne lui inspirent pas une grande confiance. Il a envoyé du monde pour les contenir. Pendant ce temps le colonel Géry marchait à la tête de sa colonne et approchait sans être vu. Le colonel lance aussitôt ses 150 spahis dans le camp; il y pénètre lui-même à la tête de son régiment et répand le désordre chez les réguliers, cavaliers et fantassins. Dans un instant la mêlée devient générale; nos spahis sabrent à outrance, nos fantassins tuent à la baïonnette. En un clin-d'œil, 300 réguliers mordent la poussière, 150 prisonniers tombent en notre pouvoir, plus trois caisses de tambour, un beau drapeau de l'émir, un drapeau de khalifa, 500 chameaux, 180 chevaux sellés, 100 mulets chargés, 400 fusils, des sabres, des pistolets, etc., etc. L'émir a eu son cheval tué et resté sur place; la belle tête en velours cramoisi a été prise, ainsi que sa barre de justice et sa correspondance avec ses khalifas. L'émir a pris le galop, et il a gagné de vitesse en se jetant dans des ravins impénétrables pour ceux qui ne connaissent pas le pays.

— Le général Bugeaud est arrivé le 1<sup>er</sup> juillet à Mostaganem, de retour d'une course dans les montagnes d'Ouarensis. Tout l'Ouarensis est soumis. Les Beni-Ouargh sont également soumis, et le contingent de ces tribus, ayant à leur tête leur nouvel agha, ont accompagné le gouverneur dans sa course, et se trouvaient avec lui à Mostaganem où il organisa un khalifa. Cette nouvelle conquête étendra le commandement de la province d'Oran et d'Alger. La division du gouverneur-général rejoindra celle de M. de Lamoricière, afin de tirer une éclatante vengeance de l'indigne conduite des Flittas.

L'Impartial du Nord, qui est depuis long-temps désabusé sur les petites espérances et les petits moyens de l'opposition dynastique, et qui ne pense pas que ce parti réussisse jamais à réaliser les conditions de son programme, lui adresse les représentations suivantes :

« Vous nous avez dit qu'une réforme radicale n'était pas nécessaire pour imprimer au pays une impulsion progressive et salutaire, que vos doctrines suffiraient à tout; il est temps de réaliser vos promesses qui datent de treize années. Marchez donc, Messieurs de l'opposition dynastique, nous vous appuierons de toutes nos forces, car, nous l'avons prouvé depuis long-temps avec un désintéressement que nous avons le droit de proclamer, nous acceptons le progrès quel qu'il soit, sous quelque bannière qu'il se présente. Mais déjà vous êtes découragés et désunis. Vous avez demandé la réforme parlementaire, et, si incomplète qu'elle fut, vous n'avez pu l'obtenir. Vous avez demandé l'adjonction des capacités, et vous avez encore succombé. Vous êtes donc condamnés à l'impuissance. Si vous ne pouvez rien pour l'avenir de la France, imitez l'exemple que nous avons donné jusqu'à ce jour : faites à votre tour acte d'abdication. Joignez-vous à nous, ralliez-vous au principe fécond de la démocratie : vous trouverez dans ses doctrines une force que vous cherchiez en vain dans le monopole électoral et toutes ces fictions que vous défendez; mais non, vous jouerez long-temps encore cette comédie qui coûte si cher à la France, car la dernière espérance que perdent les ambitieux, c'est celle qui flatte leur ambition.

» Poursuivez donc votre route; mais songez que tous les coupables ne sont pas sur les bancs ministériels, et que vous aussi vous aurez votre part de responsabilité dans les malheurs que nous éprouvons, dans ceux qui nous menacent, pour avoir méconnu les droits de la souveraineté du peuple. »

Il est vraiment fâcheux que les députés de l'extrême gauche aient laissé passer la session sans demander compte au ministère des violences dont l'honorable M. Joly avait été l'objet à Toulouse, et il faut s'attendre à voir se renouveler ces violences pour lesquelles les hommes parlementaires réputés les plus énergiques n'ont pas même su trouver une seule parole de blâme et de protestation. On en jugera d'après ce que nous lisons dans un journal de Paris :

« Maintenant que la session est terminée et que le cabinet ne craint plus un échec politique de nature à compromettre son existence, les divers ministres commencent déjà à frapper plus hardiment sur ceux qui ne professent point une admiration sans bornes pour la politique modeste. Les généraux Oudinot et Moquery viennent de l'éprouver. D'un autre côté, le ministre de l'intérieur tient aux préfets et sous-préfets un langage beaucoup plus décidé. Celui d'Arles vient d'être très-catégoriquement informé qu'il ait à empêcher avec énergie et habileté le banquet qu'on veut offrir à M. de Lamartine; on craint une seconde édition de Mâcon. Le ministère parle avec une grande satisfaction de la clôture des chambres, qui seront prorogées par une ordonnance peu après la première quinzaine de juillet, pour ne se réunir de nouveau que vers la fin de décembre. »

Le *Courrier français* dénonce des tripotages vraiment incroyables qui se préparent dans l'ordre judiciaire. Ce journal croit que l'*Emancipation* a été mal informée en annonçant la nomination de M. Amilhau aux fonctions de premier président de la cour royale de Toulouse.

« M. Amilhau, dit-il, avoue hautement qu'il n'a aucune chance d'arriver maintenant à la première présidence de la cour royale de Toulouse. Il retire sa candidature pour ne pas embarrasser le gouvernement. Il consent qu'on nomme un candidat étranger, surtout si cette nomination doit assurer plus tard à M. Amilhau la première présidence de Toulouse, et c'est précisément ce qu'il espère. Voici donc ce qui semble arrêté en conseil des ministres.

» M. de Bastard, frère du vice-président de la chambre des pairs et du président de la chambre des pairs et du président de la chambre criminelle de la cour de cassation, passerait de son siège de conseiller à la cour royale de Paris à la première présidence de Toulouse. M. Martin (du Nord) serait nommé président de chambre à la cour de cassation en remplacement de M. le comte de Bastard qui donnerait sa démission. La succession de M. Ruperon, décédé conseiller à la cour de cassation, serait donnée à M. Teste, ministre des travaux publics. Ainsi s'opérerait la modification ministérielle dont on parle depuis quelque temps. Le premier siège de conseiller vacant à la cour de cassation serait donné à M. de Bastard, premier président de la cour royale de Toulouse, et alors M. Amilhau serait pourvu du poste qu'il convoite si ardemment. Nous pouvons garantir l'exactitude de ces renseignements. »

On écrit du port d'Akarsa (Nouvelle-Zélande) au *Journal des Débats*, à la date du 22 février 1843 :

La corvette française l'*Allier*, commandée par M. Lavaud, a quitté la Nouvelle-Zélande pour retourner en France le 22 du mois dernier; elle doit toucher à la baie des Iles, à Taïti, aux Marquises et à Lima. Le capitaine Lavaud est remplacé par le capitaine Bérard, commandant la corvette le *Rhin*.

Depuis quelque temps, les bruits couraient que les Anglais devaient prendre possession, au nom de leur gouvernement et en vertu du droit de souveraineté qu'ils ont proclamé sur la totalité des îles de la Nouvelle-Zélande, du port d'Akarsa et du territoire occupé par la colonie française.

Le 2 février, M. Sorthland, nommé gouverneur colonial, est arrivé sur le brick *Victoria*, et, après des pourparlers assez longs avec le commandant de la station française, le pavillon anglais a été arboré le 9. M. Sorthland n'était porteur d'aucune instruction régulière de son gouvernement; M. Bérard a cru devoir protester contre cette prise de possession et attendre des ordres du gouvernement français pour partir. Copie de sa protestation a été envoyée en France par le navire baleinier l'*Aglaé*.

En arborant le pavillon britannique, le gouverneur colonial a donné connaissance de l'ordonnance qui fait défense aux navires étrangers de faire la pêche de la baleine en-deçà de trois mille des côtes de la Nouvelle-Zélande. La juridiction française est abolie, et les colons français sont soumis à la loi anglaise; les propriétés françaises sont reconnues et respectées, les bâtiments français seront visités par la douane anglaise, et les marchandises seront soumises aux tarifs des autres ports de la Nouvelle-Zélande : 5 0/0 ad valorem, 15 0/0 sur les vins et 6 f. 25 c. par gallon d'eau-de-vie. M. Robinson est maintenu premier magistrat d'Akarsa, et M. Cooper a été nommé collecteur des douanes.

Le 16 février, les Français ont adressé au commandant Bérard une protestation par laquelle ils déclarent ne vouloir reconnaître d'autre autorité que celle de la France, jusqu'à ce que le gouvernement français leur ait fait connaître officiellement les arrangements survenus entre ces deux pays, à la suite desquels le pavillon britannique a été arboré. Cette protestation, faite dans les termes les plus convenables, sera probablement bien accueillie du gouvernement colonial. Rassurés sur la possession de leurs propriétés, les Français espèrent maintenant que leur gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour les garantir contre toute espèce de tracasserie de la part des agents anglais.

Voici un nouvel embarras pour notre gouvernement. Que va dire et que va faire M. Guizot? Se courbera-t-il devant la volonté de l'Angleterre ou lui résistera-t-il? Se courber ce serait sans doute ce qui lui conviendrait le mieux, car cette soumission trancherait toutes les difficultés; mais est-il bien possible qu'on laisse ainsi le pavillon anglais se substituer au pavillon national, la loi anglaise remplacer la loi française, et qu'on abandonne des citoyens français à la merci d'un gouverneur anglais? C'est là ce que nous ne voulons pas croire, et nous attendrons avec une grande impatience les explications que le gouvernement croira devoir donner sur ses intentions.

## Chronique.

### LYON.

Lundi, vers trois heures de l'après-midi, une jeune femme vêtue de deuil, âgée de vingt à vingt-deux ans, traversant la passerelle Saint-Vincent et accompagnant une dame dont elle paraissait être la domestique, s'est précipitée dans la Saône. Un des ercheuteurs du port de la Feuillée s'est bravement jeté à l'eau pour la sauver, mais il n'a pu, malgré ses efforts parvenir, à la retirer. Ce n'est qu'une heure et demie après que le corps a été retrouvé, mais toute espérance de salut était perdue.

Des paroles recueillies de l'un des gardes du pont tendraient à faire croire que quelques mots très-vifs de sa maîtresse auraient entraîné cette malheureuse jeune fille à cet acte de désespoir. Nous ne savons, mais on assure que la dame a pris la fuite, épouvantée sans doute de ce suicide.

— Un cadavre paraissant être celui d'un homme de cinquante à cinquante-cinq ans a été retiré de la Saône à l'abreuvoir, près le pont de la Mulatière, et transporté au dépôt des morts. En voici le signalement :

Taille d'un mètre soixante-cinq centimètres, cheveux, sourcils et favoris châtain gris, figure pleine, embonpoint marqué.

Vêtements mauvais sans être déchirés; redingote noire, gilet de turquoise à raies jaunes et blanches, chemise de coton bleu et blanc, pantalon de coton gris et violet rapiécé, caleçon de coton gris-blanc.

On a trouvé dans ses poches une paire de lunettes montées en fer, trente centimes, une petite brochure de chansons, une carte portant : « M. Rigottier, propriétaire à la Pérollerie, près Bel, par l'Arbresle »; une lettre adressée à M<sup>lle</sup> Chapuis, chez M. Rigottier, propriétaire à la Pérollerie, datée du 24 juin 1843 et signée *Chapuis*.

— Hier mardi, à trois heures et demie du soir, un ouvrier maçon, soulevant avec effort et à l'aide d'un presson une des lourdes pierres qui garnissent le quai Saint-Autoine près le pont du Palais-de-Justice, perdit subitement l'équilibre et fut précipité avec violence en bas de la chaussée. Transporté aussitôt chez M. André, pharmacien, place des Célestins, ce malheureux y a reçu les premiers soins que réclamait sa position, et a été ensuite dirigé sur l'Hôtel-Dieu. Les suites de cette chute seront, à ce qu'il paraît, moins funestes pour cet homme qu'on n'aurait pu le craindre, car on n'a constaté sur sa personne que quelques meurtrissures et une forte contusion à la tête sans véritable gravité.

— Le beau temps n'a duré que quelques jours; la pluie est revenue depuis samedi, et l'état du ciel ne permet pas d'espérer qu'elle cesse dans la journée d'aujourd'hui. Cet état est extrêmement fâcheux pour nos campagnes : dans plusieurs endroits le blé n'est pas coupé, et on ne sait quand on pourra faire la moisson; sur d'autres points le blé coupé n'a pu être enlevé, il est mouillé et il éprouve des avaries.

Par suite des pluies considérables tombées depuis quelques jours, les eaux de nos deux fleuves ont beaucoup augmenté. La Saône inonde une partie des plaines entre Mâcon et Lyon; le Rhône a envahi depuis hier au soir le bas-port de la Guillotière, et s'il continue il ne tardera pas à paraître sur quelques points des Brotteaux.

— On raconte le fait suivant de M<sup>lle</sup> Rachel :

« La semaine dernière, M<sup>lle</sup> Rachel apprit qu'une famille juive habitant Lyon était réduite à la dernière misère. Dimanche matin elle se rendit dans la rue où demeurerait la malheureuse famille, monta jusqu'au sixième étage, trouva dans une mansarde six enfants, une pauvre femme et un ouvrier dans le dénuement le plus complet, sans vêtements, sans chaussure et sans pain. M<sup>lle</sup> Rachel avait apporté avec elle 300 fr.; elle remit cette somme au chef de cette pauvre famille, se retira au milieu des pleurs et des remerciements, puis se présenta chez un cordonnier où elle commanda des chaussures pour les malheureux qu'elle venait de secourir. »

— La famille Bouthor a terminé hier dignement ses représentations au cirque de la Rotonde par une représentation au bénéfice des pauvres; elle quitte Lyon en laissant des souvenirs et pour son talent et pour sa générosité, deux fleurons qui vont toujours très-bien dans une couronne.

— Une marchande-revendeuse comparait hier devant le tribunal correctionnel comme prévenue d'avoir acheté à un soldat de notre ville, et au prix de 1 f. 40 c., une paire de souliers faisant partie de l'équipement militaire.

Le tribunal, faisant application de l'article 5 de la loi du 28 mars 1793, a condamné la femme Grayer à cinq francs d'amende, trois jours de prison et aux dépens de l'instance.

— M. Macors, pharmacien, traduit devant le tribunal de police correctionnelle pour avoir annoncé la vente de différents remèdes secrets, a été renvoyé des fins de la plainte. Le tribunal a considéré qu'on ne devait pas regarder comme remèdes les préparations que l'on n'absorbe pas à l'intérieur du corps, et tels sont, par exemple, le baume colonial et le papier Blayn et Fayard, dont on ne se sert que comme applications.

— On crie aujourd'hui dans nos rues la prise du général Lamoricière; cette nouvelle est fautive en tous points.

## DÉPARTEMENTS.

Il y a quelque jours, on a vu passer à Aix le riche cadeau que le vice-roi d'Égypte envoie à S. M. Louis-Philippe. Il se compose d'une magnifique girafe, d'une jeune lionne, de deux hyènes, de deux renards d'Égypte, d'un admirable chat sauvage, de trois moutons d'Abyssinie, de deux demoiselles de Nubie, d'un cygne et de deux oies d'Égypte.

Ces animaux sont de la plus belle espèce. Ils sont en route pour Paris et destinés au Jardin-des-Plantes.

— M. Campagnac, ancien ingénieur des constructions navales, a été nommé directeur de l'école des arts et métiers fondée à Aix, et dont l'ouverture est fixée au 1<sup>er</sup> octobre de la présente année.

Le nombre des élèves de ladite école est fixé à trois cents, qui seront admis par tiers, d'année en année, à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Il sera pourvu aux dépenses d'appropriation des bâtiments de ladite école au moyen des ressources votées tant par les conseils-généraux des départements des Bouches-du-Rhône et du Var que par les conseils municipaux des villes d'Aix et de Marseille et par la chambre de commerce de cette dernière ville.

Une autre ordonnance royale dit que le nombre des pensions à la charge de l'état dans l'école royale d'arts et métiers d'Aix est fixée, comme dans les écoles de Châlons et d'Angers, de la manière suivante, savoir :

Soixante-quinze pensions entières ;  
Soixante-quinze pensions à trois quarts ;  
Soixante-quinze demi-pensions.

Il sera spécialement affecté à chaque département une pension entière, deux pensions à trois quarts et deux demi-pensions.

Cette disposition recevra son exécution pour les écoles de Châlons et d'Angers au fur et à mesure des vacances qui auront lieu dans ces écoles.

Le minimum de l'âge d'admission dans les écoles est élevé à quinze ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1844.

Le prix du trousseau reste fixé à 200 f.; mais chaque élève sera tenu de verser en entrant à sa masse d'entretien une somme de 50 fr. dont il lui sera tenu compte régulièrement.

— M. Delacroix, maire de Valence et député de la Drôme, vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante au moment où il était à prendre son repas du soir au milieu de sa famille. Les secours de l'art lui ont été en vain prodigués, aucun signe de vie n'a été donné; la mort avait été prompte comme l'éclair.

